Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_143-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 15
- Absents : 2
Date convocation : 11/12/2025
Date affichage : 11/12/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints. M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine (arrivée à 19h50), Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic.

Absents excusés : Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline qui donne procuration à M. LE BELLEGUY Serge, M. BEAUREPAIRE Olivier qui donne procuration à M. TARDY Christian

Secrétaire de séance : M. PENHARD Yohan

DELIBERATION N°2025-143

OBJET : Projet de salle multi-activités - Demande de subvention contrat de territoire

Dans le cadre du dispositif contrat de territoire 2022-2027, le Conseil Départemental a alloué à la commune de Plédéliac une enveloppe d'un montant de 205 207.33 €.
Une partie de cette enveloppe a été consommée pour les travaux de rénovation énergétique de la maison de santé, soit 115 000 €.

Le reste de l'enveloppe, 90 207.33 €, doit être affecté sur un projet communal répondant aux axes fixés par le Conseil Départemental, et utilisé avant fin 2027.

Le projet de salle multi-activités répondrait à l'axe « projet public d'investissement innovant » notamment sur le point concernant « la conception de solutions adaptées aux besoins et attentes des citoyens, en impliquant ces derniers dans le processus de conception et de mise en œuvre du projet ».

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES (HT)		RECETTES		TAUX
Dépenses éligibles				
Travaux	598 503 €	DETR	179 551 €	25.97 %
Maîtrise d'œuvre	45 000 €	DSIL	59 850 €	8.66 %
Géomètre	1 995 €			
Bureau contrôle technique et accessibilité	4 700 €	Département – contrat de territoire	90 207 €	13.10 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212201750-20251218-DELIB2025_143-DE

Etude géotechnique	4 160 €	Région - « Bien vivre partout en Bretagne »	50 000 €	7.26 %
Mission SPS	4 200 €			
Total dépenses éligibles	***658 558 €***	***Total aides publiques***	***379 608 €***	***55.13 %***
Dépenses non-éligibles		Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	308 950 €	44.87 %
Equipement - mobilier	30 000 €			
Total dépenses non-éligibles	***30 000 €***	***Total autofinancement***	***308 950 €***	
TOTAL	**688 558 €**	**TOTAL**	**688 558 €**	**100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 3 abstentions :

- Valide le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise M. le Maire à déposer auprès des services du Département la demande de subvention au titre du contrat de territoire pour le projet de création de salle multi-activités

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Publié le 19/12/2025
Transmis en Préfecture le 19/12/2025
Document exécutoire à compter du 19/12/2025

Le Maire	**Le secrétaire de séance**
Michel VIMONT	PENHARD Yohan

MAIRIE DE PLOEUC-L'HERMITAGE Côtes d'Armor

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site